

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 12 Septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 08 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, LHOPITAL Guy, BLUM Virginie

Étaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à RULLIAT Christian), BELTRAN Yves (pouvoir à AIGLON Olivier), CAFFIER Fabien (pouvoir à BLUM Virginie), DURAND Pierre (pouvoir à FOURDIN Fabrice)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-089

Objet de la délibération : Subventions 2023 aux GINKGOS et à l'Association sportive Boules Yzeronnaise,

Madame la Maire donne la parole à Frédérique BARNOUD, qui présente deux demandes de subventions parvenues cet été, et étudiées en commission « Vivre ensemble ».

Il est rappelé que les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les membres du Conseil Municipal faisant partie du bureau des associations concernées, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes (étant précisé qu'aucun membre du Conseil Municipal ne fait partie du bureau des associations concernées) :

Association	Subvention 2023	Mode de calcul et commentaires
GINKGOS	250 €	Organisation du bal folk du 9 septembre 2023
Association Sportive Boules Yzeronnaise	500 €	Championnat de France quadrette

DECIDE qu'un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2023 devra être fourni par chacun des bénéficiaires de subvention,

CHARGE Madame la Maire de procéder au versement des subventions qui seront imputées au compte 6574 du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 21 SEP. 2023

Publication ou notification du : 21 SEP. 2023

Publication site internet le : 21 SEP. 2023

Affichage liste des délibérations le : 19 SEP. 2023